

TARIFS DE LOCATION POUR LA SALLE DES FETES

TARIFS pour les Habitants de LA BIGOTTIÈRE

Type de Location	Tarif Total	Acompte à verser	Caution
Après midi (15h-19h)	55€	30€	300€
Du samedi 9h00-dimanche 6h00	125€	85€	300€
Du dimanche 9h00 au lundi 06h00	125€	85€	300€
Du samedi 09h00 au lundi 06h00	185€	130€	300€
St Sylvestre du 31-12 09h au 01-01 20h	250€	130€	300€

Le tarif de l'électricité de **0,40€ KW/H**

Location des couverts complets (par personne) : **0, 50€**

Location fourchettes, couteaux, cuillères petites et grandes à l'unité : **0.10€**

Location des verres ou tasses à l'unité (par personne) : **0, 30€**

Remboursement vaisselle louée cassée ou non-rendue : 2 € le verre et assiette, et 1 € le reste des couverts

Location de la salle du tilleul comme salle de couchage pour les enfants - En option : tarif 20€ -

Tarifs remplacement des couverts en cas de perte ou de casse -se référer

Délibération 2018-62 du 06 septembre 2018.

TARIFS pour les Habitants hors commune

Type de Location	Tarif Total	Acompte à verser	Caution
Après midi (15h-19h)	75€	40€	300€
Du samedi 9h00-dimanche 6h00	185€	115€	300€
Du dimanche 9h00 au lundi 06h00	185€	115€	300€
Du samedi 09h00 au lundi 06h00	275€	170€	300€
St Sylvestre du 31-12 09h au 01-01 20h	400€	250€	300€

Le tarif de l'électricité de **0,40€ KW/H**

Location des couverts complets (par personne) : **0, 60€**

Location fourchettes, couteaux, cuillères petites et grandes à l'unité : **0.15€**

Location des verres ou tasses à l'unité (par personne) : **0, 30€**

Remboursement ou autres objets manquants ou cassé ou même abîmé (se référer au règlement de la salle des fêtes)

Tarifs remplacement des couverts en cas de perte ou de casse -se référer

Délibération 2018-62 du 06 septembre 2018.

Location de la salle du tilleul comme salle de couchage pour les enfants en option : Tarif : 20€ -

Le tarif du forfait ménage non ou mal nettoyée à 60,00 € pour la location Commune et Hors Commune

La location des tables, chaises, couverts (couteaux fourchettes cuillères à café et à soupe) à l'unité pour un usage hors salle des fêtes **est réservée aux habitants de La Bigottière et qu'une caution de 40€ pourra être demandée**

Table en extérieur	2,50€
Chaise en extérieur	1,00€
Couverts en extérieur	0.05€

En cas de tables ou chaises à remplacer suite à la location
Tarif de remplacement : 50€ pour une chaise et 100€ pour une table.

Possibilité d'une gratuité pour l'occupation de la salle pour les associations de la commune, les associations intercommunales.

Pour les associations Hors-commune : le tarif de « commune » l'électricité à 0.40€ le KW et les couverts mis gratuitement à disposition.

Pour les entreprises dont le siège social est à La Bigottière : 95€ - Caution de 300€ - Electricité à 0.40€ KW/h - et les couverts : même tarif que les habitants de la commune

Les entreprises dont le siège social est sur la commune, n'auront pas de tarif spécifique pour le réveillon de la saint Sylvestre